



Le témoignage accablant de l'ex-compagne de Cheb Mami

Elisabeth Fleury | 16.05.2009, 07h00

| Réagir

Le 2 juillet s'ouvrira au palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis) le procès d'un des plus célèbres chanteurs de raï. Cheb Mami, 42 ans, est accusé d'avoir organisé en Algérie l'enlèvement de Camille*, une ex-compagne enceinte de ses oeuvres, afin de tenter de la faire avorter de force dans sa villa d'Alger. Ces faits auraient pu lui valoir les assises.

Qualifiés de « violences en réunion », ils lui font encourir, devant le tribunal correctionnel, dix ans de prison et 150 000 € d'amende. Seront également jugés lors de cette même audience : Michel Le Corre, alias Michel Lévy, son manager ; Abdelkader Lallali, son homme de main, et Hicham Lazaar, son directeur artistique et homme de confiance. Tous trois sont accusés d'avoir participé, à sa demande, au délit. Les deux derniers, présents lors des faits, y auraient même prêté main-forte. Si Cheb Mami a accordé de nombreux entretiens à la presse, se présentant volontiers comme la victime d'une machination raciste ourdie par son producteur, Camille, elle, n'a jamais brisé le silence. Pour « le Parisien » - « Aujourd'hui en France », elle s'y résout aujourd'hui. Spécialiste du raï algérien, cette photographe au caractère bien trempé ne réclame ni la pitié ni la compassion.

« D'énormes pressions »

« Elle veut simplement rééquilibrer les choses », explique son avocate, M^e Marie Dosé, qui la défend bec et ongles depuis près de deux ans. Est-ce l'extrême popularité du chanteur ? Sa proximité avec les plus hautes autorités algériennes ? « Dans cette affaire, ma cliente et moi-même avons subi d'énormes pressions, relate l'avocate, rompue aux affaires pénales les plus délicates. On nous a prêté de multiples intentions. On a fait circuler d'abjectes rumeurs. Le moment est maintenant venu de rétablir la vérité. » Cheb Mami, qui a fui la France alors qu'il avait été placé sous contrôle judiciaire, est aujourd'hui réfugié en Algérie. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international, il ne peut sortir du territoire algérien sans risquer, à tout moment, d'être interpellé. Sa carrière, jadis florissante, est en panne. Sans un mot pour son ex-compagne et sa fillette, sans un regret pour la violence dont celles-ci furent victimes, il se déclare dans ses interviews « piégé et trahi » et rejette l'entière responsabilité des faits sur son manager. A quelques semaines de son procès, il entend conditionner sa venue en France à « la garantie de pouvoir rester libre ». Ses avocats (qui n'ont pas souhaité s'exprimer) tentent de le fléchir. L'audience, avec ou sans lui, pourrait se dérouler à huis clos.

* Le prénom a été changé.

Le Parisien